



R A P P O R T

DU CONSEIL COMMUNAL AU CONSEIL GÉNÉRAL DE LA COMMUNE D'ENGES RELATIF À UNE DEMANDE DE CRÉDIT CONCERNANT LE FINANCEMENT DES TRAVAUX PRÉPARATOIRES DE LA NOUVELLE COMMUNE DE LATÉNA POUR UNE MONTANT DE CHF 25'000.00.

Madame la Présidente,
Madame la Conseillère générale,
Messieurs les Conseillers généraux,

Introduction

Par le présent rapport, le Conseil communal sollicite le Conseil général pour l'octroi d'un crédit d'engagement de CHF 25'000.00 pour financer les travaux préparatoires de la nouvelle commune de Laténa.

1. Développement

Suite à l'acceptation par la population des communes d'Enges, Hauterive, Saint-Blaise et La Tène, le 26 novembre 2023, de fusionner nos quatre communes à compter du 1^{er} janvier 2025, il est nécessaire de débiter les premiers travaux d'unification de nos personnels communaux et des différents services déjà en 2024.

Le COPIL, qui a œuvré avant le vote de la fusion, a été reconduit dans ses attributions afin de dresser une liste des travaux à effectuer et de piloter la réalisation de ceux-ci. Il est bien entendu que tous les travaux qui seront exécutés en 2024 se feront en deux phases :

- ❖ Au premier semestre 2024, il s'agit de préparer le travail dans les différents domaines mais aucune décision ne pourra être prise ; il s'agit aussi d'organiser les élections communales de 2024, ainsi que celles du futur Conseil communal.
- ❖ Au second semestre 2024, le COPIL proposera le résultat des travaux effectués durant le premier semestre au futur Conseil communal de Laténa pour des prises de décisions et la mise en route rapide de certaines prestations au 1^{er} janvier 2025, principalement celles liées à la population.

Les principaux domaines qui seront traités durant cette année de préparation sont les suivants :

- ❖ Ressources humaines
- ❖ Finances et taxes
- ❖ Législation et documents institutionnels
- ❖ Infrastructures
- ❖ Harmonisation des prestations, vie sociale et associative
- ❖ Informatique
- ❖ Gestion des grands projets
- ❖ Communication



Dans le cadre de ces travaux, des groupes de travail ad hoc ont été mis en place avec des responsables de dicastère de chaque commune, pour l'aspect politique, et du personnel communal, pour l'aspect technique du domaine traité. Par ailleurs, des prestataires externes seront mandatées par le COPIL pour accompagner ces premiers travaux dans les domaines sensibles tels que les ressources humaines et la communication. Concernant l'informatique, nous partons du principe que les prestations de la future commune seront attribuées au SIEN et la migration sera préparée puis effectuée par ce service qui possède un certain « monopole » du domaine public neuchâtelois.

Par ailleurs, le maintien de l'accompagnement organisationnel par objectif:ne est aussi souhaité par le COPIL afin de garantir une continuité d'une phase à l'autre, et une certaine efficacité dans les tâches confiées. Ce mandat est toutefois limité en termes de prestations dans le but d'inclure au maximum notre personnel pour réaliser toutes les tâches se trouvant dans son champ de compétences.

Les budgets 2024 votés dans nos quatre communes en décembre 2023 ont été élaborés sans tenir compte des aspects financiers d'une potentielle fusion. Il avait été dès lors annoncé que nous reviendrions vers vous avec les demandes nécessaires. C'est ce qui vous est adressé par le biais de ce rapport et de la présente demande de crédit d'engagement.

2. Charges prévues et répartition intercommunale

Les charges qui impacteront les dépenses d'investissements 2024 sont essentiellement en lien avec les prestations externes et les salaires des futurs membres professionnels du Conseil communal. Pour ces derniers, il a été prévu une charge salariale moyenne sur quatre mois (du 1^{er} septembre au 31 décembre 2024) étant donné que ces cinq personnes ne seront pas disponibles immédiatement à la fin du mois de juin, le temps de résilier le contrat de travail qu'elles auront en cours au moment de leur élection par le Conseil général.

Le tableau ci-dessous recense les charges prévues sur l'année 2024 pour effectuer les premiers travaux de mise en route de la fusion.

Description	Montants	
SIEN	CHF	250'000.00
Objectif :ne	CHF	95'000.00
Accompagnement RH	CHF	100'000.00
Accompagnement communication	CHF	65'000.00
Divers & imprévus	CHF	40'000.00
Sous-total des prestations externes	CHF	550'000.00
Conseil communal professionnel (4 mois)	CHF	250'000.00
Total	CHF	800'000.00



La Commune de la Tène a proposé de s'occuper du paiement des charges salariales du Conseil communal professionnel incluant toutes les charges sociales associées, et procédera à une refacturation aux autres communes.

Le montant total de CHF 800'000.00 est réparti entre les quatre communes du périmètre de la fusion, au prorata du nombre d'habitants recensés au 31 décembre 2022.

Commune	Population au 31.12.2022	Répartition
Enges	270 habitants	CHF 18'626.00
Hauterive	2'692 habitants	CHF 185'703.00
La Tène	5'357 habitants	CHF 369'544.00
Saint-Blaise	3'278 habitants	CHF 226'127.00
Total	11'597 habitants	CHF 800'000.00

3. Conséquences pour le personnel communal

Au vu de notre taille et de notre faible effectif, le personnel communal est fortement impliqué dans les travaux de préparation. Il s'agit de participer à des groupes de travail pour élaborer les lignes directrices des fusions opérationnelles des services et permettre à la future commune de fournir des prestations dès le 1^{er} janvier 2025. Le premier semestre est consacré à élaborer des listes de tâches et imaginer des solutions pour les proposer au futur Conseil communal au second semestre 2024, afin de les valider et les mettre en œuvre.

Durant toute l'année 2024, il est à prévoir un investissement de temps non négligeable de la part de notre personnel et des membres du Conseil communal de milice actuellement en place, ce qui aura probablement un impact important au niveau des comptes 2024 difficilement quantifiable à ce stade.

Nous vous informons que nous mettrons tout en œuvre afin de participer à la création de la nouvelle commune, tout en assurant la gestion des affaires courantes. Néanmoins, des priorités devront régulièrement être fixées et du retard supplémentaire est à prévoir. De ce fait, nous vous remercions d'ores et déjà de votre compréhension.

4. Conséquences sur les finances communales

Au vu de ce qui précède, nous vous proposons de voter une enveloppe arrondie à CHF 25'000.00 pour notre commune, permettant ainsi de faire face à d'éventuels frais complémentaires en lien avec ce processus.

La dépense de CHF 25'000.00 sera comptabilisée dans les investissements du patrimoine administratif (PA) et amortie au taux de 20%.



Conclusion

Afin d'assurer la mise en place de la nouvelle commune au 1^{er} janvier 2025, il est nécessaire de réaliser et financer les travaux préparatoires durant l'année 2024.

Pour les arguments évoqués ci-dessus, le Conseil communal demande au Conseil général de prendre en considération le présent rapport et l'invite à approuver l'arrêté qui lui est soumis.

Tout en restant à votre entière disposition, nous vous prions de recevoir, Madame la Présidente, Madame la Conseillère générale et Messieurs les Conseillers généraux, nos respectueuses salutations.

LE CONSEIL COMMUNAL

Enges, le 18 mars 2024